



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

Valence, le 22 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### JOURNÉE DU 22 NOVEMBRE 2018 Point de situation à 19h30

La circulation est fluide sur l'ensemble du département. Sur l'autoroute A7, seule la sortie n°18 (Montélimar Sud) est encore fermée pour des raisons de sécurité.

Afin d'assurer la continuité de la vie économique et préserver l'emploi, plusieurs bases logistiques ont fait l'objet d'un déblocage par les forces de l'ordre.

La liberté de circulation est fondamentale. Les contrevenants à celle-ci peuvent se voir dresser des procès verbaux pouvant aller jusqu'à 135€ pour chaque infraction relevée ainsi qu'une perte de points pour les automobilistes pour lesquels les véhicules sont mal garés.

En outre, il est rappelé que, conformément à l'article L412-1 du Code de la Route, le fait, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, de placer ou de tenter de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules ou d'employer, ou de tenter d'employer un moyen quelconque pour y mettre obstacle, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende.

Le préfet de la Drôme reste attaché à la fois à la liberté de circulation et à la liberté d'expression, qui doivent être conciliables au bénéfice de tous nos concitoyens.

---

#### **Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

**Facebook : [www.facebook.com/prefet26](https://www.facebook.com/prefet26)**

**Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)**

**Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)**